

Les méthodes de travail du Conseil de l'Union européenne

Source: CVCE. European Navigator. Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_methodes_de_travail_du_conseil_de_l_union_europeenne-fr-97e25b90-718a-4a99-bbc5-2ca4c952d94a.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Les méthodes de travail du Conseil de l'Union européenne

Inspirées des négociations diplomatiques classiques, les méthodes de travail du Conseil évoluent peu au fil du temps. La hiérarchie des niveaux de négociation, reflétée dans une suite de réunions plénières, qui va du groupe de travail au Conseil en passant par le Coreper, se maintient jusqu'à nos jours. L'inscription des points à l'ordre du jour, les tours de table, les délibérations et le recours au vote, la recherche de consensus ou l'élaboration de procès-verbaux font partie du quotidien de l'institution. La conduite des réunions par la présidence ainsi que le support logistique et juridique fourni par le secrétariat général sont également des éléments caractéristiques.

Cependant, l'augmentation du nombre d'activités du Conseil ainsi que de participants à ses réunions sont à la base de plusieurs développements:

- le renforcement de la programmation des activités du Conseil;
- la définition, dans le règlement intérieur, de règles de procédure plus strictes dans le but d'accroître l'efficacité d'un Conseil élargi;
- la limitation du vote à l'unanimité et le recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée, qui dans la pratique écartent le droit de veto et facilitent la recherche de consensus;
- la repondération des voix au Conseil afin accroître la représentativité démographique du vote, réduite progressivement au cours des élargissements successifs au détriment des grands États membres;
- la coordination accrue des calendriers de travail et l'établissement de relations étroites avec le Parlement européen depuis la généralisation de la procédure de codécision.

En outre, les débats qui ont lieu pendant la négociation et la ratification du traité UE, concernant la nécessité d'une Union plus démocratique et plus proche des citoyens, ouvrent la voie à l'introduction de règles sur la publicité des débats et des résultats qui fléchissent progressivement le principe de la confidentialité des travaux du Conseil (voir infra *Fonctionnement*).